

sa composition, avec la puissante épaisseur des moulures, la masse de la cheminée, le ton violent des ors et du rouge des tentures de la salle, il arrivât à l'accord parfait d'une symphonie. Domer, disons le vite, a triomphé de sa tâche. Il affirme, plus que jamais, les qualités maîtresses de son beau talent, dans cette composition qui constitue une œuvre d'une conception grandiose et d'une exécution superbe. »

C'est, du reste, à M. Félix Desvernay, aujourd'hui administrateur de la Grande Bibliothèque, que s'adressait l'Administration municipale, — qui ne pouvait choisir érudit plus compétent en ce qui touche l'histoire de Lyon, — quand il fallut placer au dessous de l'œuvre de Domer l'inscription suivante, qui devait rappeler et commenter les souvenirs de cette journée mémorable :

*« Les Lyonnais, après avoir lutté plus d'un siècle pour leur émancipation et préparé par une résistance aussi habile qu'opiniâtre la réunion de Lyon à la France, consacrée par le traité de Vienne du 10 avril 1312, obtiennent enfin, par la charte du 21 juin 1328, signée Pierre de Savoie, reconnaissance et confirmation définitive de leurs privilèges, immunités, franchises et libertés. »*

*« Cet acte, en forme de capitulaire, donné au château de Pierre-Scize par l'archevêque de Lyon, est apporté triomphalement aux habitants de la ville par le consul Pierre de Chaponay. »*

Enfin, tout dernièrement, on pouvait voir, exposée à la vitrine du hall de « La Vie Française », une des plus belles œuvres de chevalet de Domer, peut-être la plus belle, une splendide composition reproduisant *la Déposition et l'Excommunication de Frédéric Barberousse*, toile admirable, possédant toutes les qualités de technique du maître, la science